

Procès-verbal du conseil municipal du 09 octobre 2024

<i>Nombre de conseillers en exercice : 11</i>	<i>Nombre de présents : 10</i>	<i>Nombre de votants : 10</i>
<i>Date de convocation : 26 septembre 2024</i>	<i>Date d'affichage : 26 septembre 2024</i>	

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf octobre à 19 heures, le conseil municipal de Champdivers régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. MEUGIN Olivier, Maire.

Présents : MEUGIN Olivier, MAUGAIN Brigitte, MOUQUOD François-Xavier, BELTRAMELLI Jérôme, BAINIER Marine, BERTHET Olivier, COMBE Sylvain, SANTINA Angélique, WACHOWICZ Laurence, BOICHUT Olivier

Absent excusé : DORMOY Anthony

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BELTRAMELLI a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

1. Distribution des colis de Noël aux personnes de 70 ans et plus ne participant pas au repas

Le maire expose,

Un certain nombre de colis seront à distribuer aux anciens, la date du 21 décembre 2024 au matin est retenue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition.

2. Repas du 11 novembre ; organisation

Le maire expose,

Sont conviés au repas ; les personnes de plus de 70 ans ainsi que les anciens combattants, les conseillers municipaux, les membres du CCAS.

Pour les accompagnants des convives, les repas leur seront facturés au prix coutant.

La cérémonie commencera à 10h30 suivit du pot de l'amitié à la salle de convivialité ou au local technique selon météo et le repas sera servi à la salle des fêtes. La mise en place (bancs, chaises, tables) se fera la veille

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ce déroulement de la journée du 11 novembre.

3. Facturation des cubatures à la SET PERNOT pour la période du

Le maire expose,

Le montant facturé à SET PERNOT s'élève à **42 468.25€** suite aux éléments apportés par le géomètre-expert de Champagne Monsieur Olivier COLIN.

Un acompte de 21 507.30€ avait été versé par la SET PERNOT en novembre 2022. La commune reste à percevoir la somme de 20 960.95€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le montant de la facturation à la SET PERNOT

4. Augmentation par délibération de la subvention accordée lors de voyages scolaires

Le maire expose,

Le montant de la subvention est actuellement de 35€ sur présentation d'une attestation précisant le montant du voyage et mentionnant si le voyage a été réalisé ou non.

Le montant de la subvention est proposé à 50€ pour un séjour de 48h minimum et sur présentation d'une attestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'augmentation de la subvention et la porte à 50€.

5. Facturation du panneau Colruyt de la départementale jusqu'alors non facturé

Le maire expose,

Le panneau Colruyt doit-être facturé au même titre que les autres panneaux. Sa dimension 3.5m2 sera facturé 16.20€/m2 soit 56.70€ par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la facturation à 56.70€/an.

6. Augmentation par délibération des provisions pour charges des locataires Mme et M SALISSON

Le maire expose,

Les charges comprennent : fioul + ordures ménagères + entretien chaudière.

Actuellement la provision est de 80€ mensuelle.

Il est proposé de passer la provision à 110€ mensuelle étant donné les augmentations de chaque pôle et les charges effectives de 2023 qui se sont élevées à 169€/mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le montant de la provision à 110€ mensuelle.

7. Adhésion au contrat proposé par le CDG (centre de gestion du

Le maire expose,

Le CDG propose un contrat d'assurance des risques statutaires pour la période 2025/2028, le renouvellement s'effectuera au 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité propose d'attendre le devis de GROUPAMA et de demander parallèlement aux employés s'ils seraient favorables d'adhérer à une prévoyance moyennant une participation de la commune de 10€/mois.

8. Présentation du devis réactualisé par l'entreprise EIFFAGE pour la 2^{ème} partie du chantier du rond-point

Le maire expose,

Le montant du devis de l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation des travaux de la deuxième partie du rond-point a légèrement augmenté, il est maintenant de 9010.26€ contre 8581.20€ au départ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis réactualisé.

9. Présentation des propositions de prêt réalisées par 3 banques : Crédit Mutuel, Banque Populaire et Crédit Agricole pour le financement des travaux du Local Communal

Le maire expose,

Les différentes propositions sont soumises aux membres du conseil et étudiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition du Crédit Agricole pour un prêt d'un montant de 80 000€ sur 7 ans. Le taux proposé par le Crédit Agricole était de 3.55%. Après négociation par Monsieur Le Maire et le Crédit Agricole le taux passe à 3.45%.

10. Questions diverses

Le maire expose,

Les vols au-dessus de la commune qui ne respectent pas ni l'altitude légale ni le couloir aérien est un réel problème. Un courrier a été envoyé à la direction de l'aéroport de TAVAUX et les élus du secteur ont été prévenues.

A CHAMPDIVERS le 23 octobre 2024

Le maire,

Olivier MEUGIN



Envoyé en préfecture le 30/10/2024

Reçu en préfecture le 30/10/2024

Publié le



ID : 039-213900996-20241030-23-AR